

## LETTRE OUVERTE

Lundi 23 novembre 2020

Nous, membres de LAPAS – responsables / directeur.rice.s / chargé.e.s / assistant.e.s de production, administration, diffusion travaillant en compagnies, bureaux de production ou en indépendant.e.s – appelions en mars dernier à **considérer les conséquences à long terme de la crise sanitaire actuelle. Depuis lors, l'urgence persiste**, ses impacts sont encore plus éprouvants et durables pour notre secteur public du spectacle vivant, **sans qu'apparaisse un mouvement coordonné de soutien et de préservation de celui-ci**. C'est alarmant.

Tout d'abord, nous saluons le travail des syndicats et organisations professionnelles : l'analyse des mesures, les propositions en réponse à l'urgence, l'appel à la solidarité au sein du secteur ainsi qu'à travailler à une politique publique forte du spectacle vivant, de l'art et de la culture en lien avec le gouvernement, le ministère de la culture et les collectivités locales.

Aujourd'hui, **nous constatons que les aides que les équipes artistiques peuvent solliciter ne prennent en compte que les activités visibles** (tournées, activités artistiques et culturelles) actuellement suspendues par la crise.

Ainsi les dispositifs d'aide accessibles aux compagnies sont principalement des dispositifs d'indemnisation chômage (activité partielle ou intermittence) et d'allègement de charges, c'est-à-dire des mesures d'urgence sociale essentielles qui permettent de limiter un impact social trop lourd sur des métiers précaires par nature<sup>[1]</sup>. Ces dispositifs d'aides nécessitent d'être complétés au niveau sectoriel par une solidarité sociale des partenaires afin de garantir autant que possible les rémunérations des équipes.

Au-delà de ces mesures d'urgence et de solidarité, **il est urgent de consolider et de soutenir l'activité non visible des équipes artistiques, fondement de l'activité visible de création et de diffusion mais pourtant passager clandestin des budgets et absente des discussions** : la recherche artistique, la direction de projet, les répétitions et reprises techniques, le travail d'administration, de production et de développement actuellement démultiplié par la présente gestion de crise. Cette *activité non visible* n'est pas justement valorisée dans les budgets des équipes artistiques, elle est trop souvent exclue des prix de cession et des dossiers de demande de subvention, elle est en-deçà des radars et des chiffrages officiels, elle n'est ni reconnue ni considérée. Lorsque les compagnies parviennent à financer cette *activité non visible*, c'est grâce à leurs fonds propres, issus majoritairement de leurs activités de tournée et de création, même lorsque les équipes bénéficient d'aides pluriannuelles.

<sup>[1]</sup> Ainsi l'indemnisation au titre du régime spécifique de l'intermittence doit bénéficier d'un prolongement jusqu'à la reprise complète des activités des théâtres, salles de concerts, festivals, etc, et le dispositif d'activité partielle doit pouvoir être sollicité tant que des annulations auront cours pour tout engagement intervenant tout au long de la saison.

**Ces fonds propres sont aujourd'hui asséchés, le développement des compagnies est mis à l'arrêt depuis des mois, les équipes artistiques et responsables de production, diffusion, administration doivent assurer une gestion de l'incertitude chronophage au sein de toutes petites entreprises au chiffre d'affaire en chute libre et dont les emplois sont par essence précaires et fragmentés. Le naufrage est proche.**

Les compagnies ne pourront pas supporter simultanément la fonte drastique de leurs fonds propres utilisés pour colmater les annulations de projets, la trop fréquente absence de compensation des annulations (notamment par les structures internationales ou gérées par les collectivités territoriales), la trop récurrente compensation du seul *coût plateau*, la difficulté supplémentaire de rechercher des coproductions qui deviennent la variable d'ajustement des budgets annuels, conjuguée à l'absence de fonds structurants dédiés aux compagnies. Les compagnies, leurs salarié.e.s et leurs collaborateur.trice.s sont dès maintenant dans une impasse et une fragilité extrême. Et pourtant **notre plus grande inquiétude se porte sur les années 2021, 2022 et 2023 : comment envisager les années à venir en l'absence de fonds propres avec une diffusion et des coproductions qui seront encore durablement fluctuantes et des micro-équipes épuisées et précarisées ?**

**Nous avons besoin de travailler à une réponse structurante et structurelle du secteur public du spectacle vivant** en sortant de la clandestinité cette *activité non visible* fondamentale des compagnies pour permettre les créations et leur diffusion dans les années à venir, pour garantir l'emploi et la rémunération des personnels et collaborateur.trice.s des équipes artistiques, pour assurer le développement des compagnies et des carrières d'artistes.

**NOUS APPELONS à la constitution de dispositifs spécifiques pour les compagnies venant compenser la diminution de leurs fonds propres et à l'adaptation des aides déconcentrées intégrant une vision durable du secteur.**

**NOUS APPELONS à la sécurisation des marges artistiques (diffusion et production) des organisateurs.**

Cette impasse - si elle est économique - est également le reflet d'un fonctionnement de notre écosystème dans lequel nos modalités de collaborations et de relations de travail, notre impact écologique, nos conditions de travail doivent être questionnés, travaillés et mis en action, de manière coordonnée au niveau sectoriel.

**NOUS APPELONS ainsi à une concertation des actrices et acteurs du secteur à réfléchir ensemble – organisateurs, producteurs, diffuseurs, organismes professionnels – à nos modalités de travail et de collaboration pour les inscrire dans une démarche pleinement éthique et durable dans le cadre d'une économie sociale et solidaire.**

Nous restons plus que jamais mobilisé.e.s et serons acteur.rice.s de cette concertation.